

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 28 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; RANNOU Hervé.



DELBU2024-05-039

Énergie : Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur Guingamp Madeleine Roudourou : convention financière avec la commune de Guingamp

La ville de Guingamp possède un important patrimoine bâti, partagé entre plusieurs propriétaires, dont la municipalité ainsi que divers partenaires publics et parapublics, tels que l'Agglomération, les bailleurs sociaux, les établissements d'enseignement secondaire et universitaire, l'hôpital, les EHPAD, etc... Ce patrimoine est essentiellement équipé de chaudières à gaz souvent vétustes, il est donc exposé à la récente hausse des coûts énergétiques.

Guingamp-Paimpol Agglomération, propose d'étudier la faisabilité de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour desservir l'ensemble des bâtiments des partenaires précédemment cités.

Pour ce faire, une étude de faisabilité menée avec l'aide d'un bureau d'étude est nécessaire afin d'évaluer la faisabilité du projet. Une subvention de l'ADEME à hauteur de 80 % dans le cadre de l'appel à projet « Une ville un réseau » a été sollicitée.

Le montant de l'étude est de 26 325 €TTC (21 937,50 € HT). L'ADEME a été sollicitée à hauteur de 80 % du montant HT soit 17 550 €HT. Une participation de 10 % est demandée à la Ville de Guingamp, soit 2 193.75 €HT.

Vu le projet de convention financière pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur au quartier Madeleine Roudourou de Guingamp joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec la Ville de Guingamp ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette étude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

